

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-02-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

Le deux février deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Karine OLIVIER, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Anthony PEIGNON, Karine MORIN.

Absents excusés : Joël BONNET a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Nathalie GEFFARD a donné pouvoir à Martin MOREAU
Sophie AUGER, Éric CATHELINÉAU, Jacky FAVREAU
Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU

Absent non excusé : Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 janvier 2023 avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir la dernière réunion avec les associations, pour l'organisation de la fête des associations, le 3 septembre prochain, de 10 heures à 18 heures. Les organisations pratiques de cette manifestation ont été arrêtées.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie-Développement local », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la restitution de l'étude commerciale diligentée par la CCI, au sujet de l'Espace Paul Pelletier. L'état des lieux a montré que la commune est dotée d'une offre économique diversifiée, avec une bonne dynamique économique.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur les logements communaux, au Pré de la Cure et le changement des radiateurs. Les locataires ont apprécié ces travaux de rénovation. Des travaux d'isolation, c'est-à-dire le changement de la laine de verre existante, seront proposés au printemps, par praticité par rapport aux températures extérieures. Pour le logement communal de Soutiers, les travaux de rafraîchissement sont en cours et se réalisent en régie.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-02-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Monsieur le Maire, sous couvert de Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne », détaille les derniers dossiers, à savoir la signature d'une convention avec l'association France Alzheimer, que la Municipalité aide avec l'accès à nos supports de communication (site internet, affichages, bulletin municipal, accès salle communale...).

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes, précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la réunion à la mare des Touches, le 25 janvier dernier. Le CPIE va aider le CMJ à confectionner des panneaux indicatifs, action comprise dans le projet « nature et transition ».

Pascal POUBLANC complète ses propos, en précisant qu'il était intéressant de connaître l'avis des enfants sur la composition paysagère de la mare.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant Scolaire-Petit Enfance-Seniors », apporte un complément d'informations sur l'assemblée générale du club des retraités, le nombre d'adhérents (30) et le partage des futurs projets. Le fait marquant, pour l'année 2023 et pour le club, sera une rencontre intergénérationnelle, avec les enfants les plus âgés du mercredi-loisirs, à prix faible de 3,50 euros et pour le visionnage du film « Tempête ». La date est fixée au 8 mars prochain.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », détaille la fin des travaux à la maison Francette, avec la pose des escaliers, pour l'action finale. Les travaux de la maison des assistantes maternelles avancent correctement avec l'édification des murs.

Côté voirie, Jean-Luc GUINARD souhaite lancer une réunion le mardi 7 février prochain. L'objet de la réunion est la répartition des travaux de voirie, réalisés par l'entreprise commandée par la communauté de communes.

PROJETS STRUCTURANTS : Dossier de consultation des entreprises – Extension bibliothèque

Monsieur le Maire détaille les données du dossier de consultation des entreprises, préparé par le maître d'œuvre, Luc COGNY et découpé en 8 lots :

- 01 – Gros œuvre
- 02 – Menuiserie extérieure aluminium
- 03 – Menuiserie intérieure bois
- 04 – Cloisons sèches – Plafonds – Isolation
- 05 – Peinture – Revêtement de sols
- 06 – Vêtures bois – Serrurerie
- 07 – Plomberie – Sanitaire
- 08 – Electricité – Chauffage – Ventilation

La durée des travaux est prévue d'avril à octobre, pour une fin prévisionnelle des travaux en novembre.

Le jugement des offres sera établi en fonction des critères pondérés ci-après :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 50 %

PROJETS STRUCTURANTS : Dossier de consultation des entreprises – Extension bibliothèque (suite)

Monsieur le Maire précise que le mobilier actuel de la bibliothèque sera réutilisé, en complément des acquisitions de nouveau mobilier.



Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le contenu du dossier de consultation des entreprises, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Extension bibliothèque

En complément du point précédent, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, pour les travaux d'extension de notre bibliothèque, déjà validé dans la délibération n° 2022-09-10 du 6 octobre 2022.

Ainsi, le plan de financement réactualisé pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	26 120,00	Etat - DGD (40 %)	69 308,00
Travaux de rénovation	142 800,00	Etat - DSIL (20 %)	34 654,00
Mission de contrôle technique	2 700,00	Région - Soutien équipements culturels (20%)	34 654,00
Mission santé sécurité	1 650,00	Commune - Autofinancement (20%)	34 654,00
TOTAL HT DEPENSES	173 270,00	TOTAL HT RECETTES	173 270,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, lié à la rénovation de la bibliothèque, tel que présenté ci-dessus, avec :

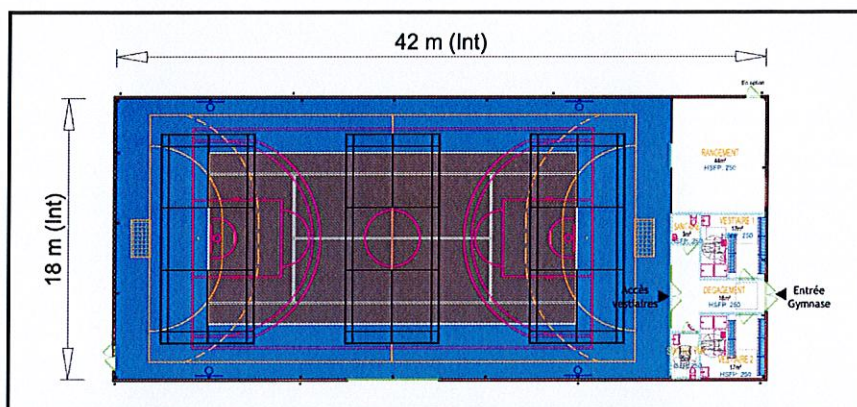
- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

PROJETS STRUCTURANTS : Avant-projet sommaire – Halle des Sports

La présentation de l'avant-projet sommaire permet d'affiner la demande auprès de notre maître d'œuvre, SOLUTECH et de préciser quelques coûts. Par rapport à l'esquisse, c'est le plan qui a été fortement retravaillé.

Pour mémoire, sont détaillées quelques données techniques de ce projet de construction :

- Taille de la surface de jeu 18 m x 36 m
- Taille de la salle : 18 m x 42 m
- 2 vestiaires
- 1 local de rangement le plus grand possible
- Pas de club house
- Hauteur 7 m côté et 9 m au faitage
- Surface de sol en greenset
- Suppression de la porte sectionnelle en façade



Monsieur le Maire évoque les changements techniques liés au nombre de vestiaires et de terrains, selon le sport pratiqué etc. L'enveloppe financière est quasi similaire, à la version de l'esquisse.

MONTANT TOTAL HT	936 091,34 €
TVA taux : 20%	187 218,27 €
Montant TTC	1 123 309,61 €
PRESTATION INTELECTUELS	
Aléas chantier	32 763,20 €
Bureau de contrôle	14 041,37 €
SPS	5 616,55 €
MONTANT TOTAL OPERATION	
MONTANT TOTAL HT	988 512,46 €
TVA taux : 20%	197 702,49 €
Montant TTC	1 186 214,95 €

Cependant, il reste des options à retenir ou exclure du projet, à savoir :

- Bac acier pour pose des panneaux photovoltaïques : + 20 374 euros H.T. => **retenu**
- Signalétique murale : + 4 225 euros H.T. => **retenu**
- Porte connectée : + 3 900 euros H.T. => **retenu**
- Châssis vitré : + 9 500 euros H.T. => **retenu**

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités techniques et financières, telles que présentées ci-dessous, pour une enveloppe financière totale de 1 021 761,66 euros H.T., avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenant – Lot 1 – Maison Francette

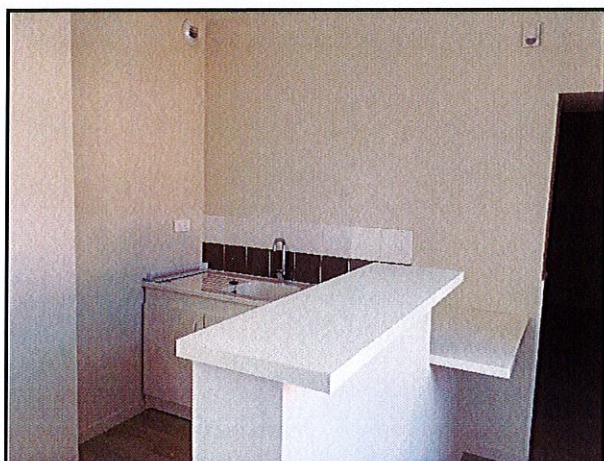
Ce point sera reporté lors d'une prochaine séance, le devis de la plus-value n'ayant pas été reçu à ce jour.

TRAVAUX : Avenant – Lot 1 - Maison des Assistantes Maternelles

Ce point sera reporté lors d'une prochaine séance, le devis de la moins-value n'ayant pas été reçu à ce jour.

INTERCOMMUNALITE : Convention d'occupation – Maison des Jeunes

A la suite des travaux de rénovation de la maison sise 19 Grand Rue à Saint-Pardoux, dédiée à l'accueil de l'association des jeunes et d'une coordinatrice du centre socio-culturel de Champdeniers, il convient de définir les modalités d'occupation du lieu, de la maintenance des équipements et de l'entretien du bâti rénové.



Une fois la concertation avec le locataire occupant (le CSC) et le gestionnaire non occupant (la Communauté de Communes Val de Gâtine), un projet de convention a été rédigé. Monsieur le Maire en fait lecture à l'Assemblée, avant d'en demander son approbation.

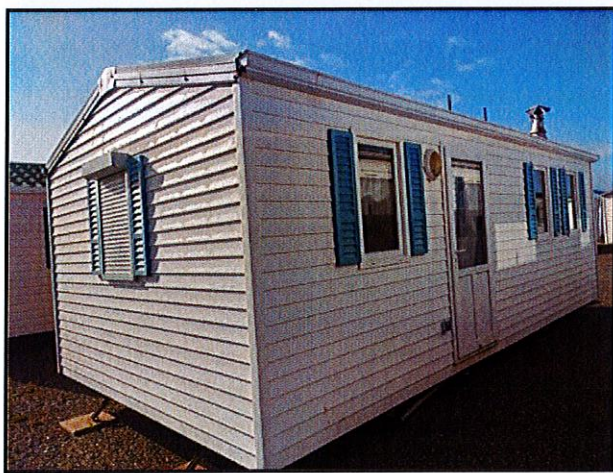
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les détails d'utilisation de la maison des jeunes, en concertation avec les différents protagonistes, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIELS : Acquisition d'une construction modulaire

Pour répondre au besoin des agents techniques, nous proposons l'achat d'un modulaire pour remplacer l'existant, utilisé pour une remise technique supplémentaire. Ce modulaire aurait une surface de 30m² environ, soumis à un permis de construire et à la prestation d'un architecte.

Le prix de vente, livraison comprise, est de 8 400 euros TTC et sera inscrit à la préparation budgétaire 2023.



Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition d'une construction modulaire, au profit de la société SARL MHA MOBILHOME ' OCAZ, pour un montant de 8 400 TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Dispositif « argent de poche » - Convention 2023

La collectivité s'est engagée, depuis 2017, dans l'accès à l'emploi pour les jeunes de 16 à 17 ans ½. Ainsi, ce sont déjà 47 jeunes, filles et garçons, reçus au service de la mairie ou auprès des agents techniques municipaux.

Le dispositif, articulé par la Maison de l'Emploi et des Entreprises Parthenay-Gâtine, consiste à proposer aux jeunes un temps de travail d'une demi-journée, pendant les périodes de vacances scolaires. Pour la Municipalité, la charge financière est de 15 euros par demi-journée.

Ainsi, le bureau municipal propose à l'Assemblée de reconduire le dispositif, dans les modalités déjà connues et pour un total de 200 demi-journées. Le budget prévisionnel, pour 2023, serait donc de 3 000 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la convention de l'année 2023, pour le dispositif « argent de poche », pour un total de 200 demi-journées, avec :

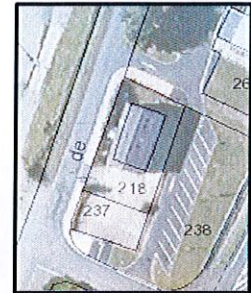
- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

- Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour la préemption concernant le bâtiment situé sur la parcelle AB0218, où réside actuellement un locataire, développant une activité économique de vente/réparation de motos.

Si la Municipalité préempte, ce serait au prix de vente du marché, soit pour cette déclaration d'intention d'aliéné (DIA), un montant de 50 000 euros.

Monsieur le Maire évoque la stratégie de l'espace concerné, plutôt que l'utilité d'acheter le bâtiment.

L'Assemblée, à la majorité, préfère que la Municipalité ne préempte pas. Monsieur le Maire prend acte de cette décision.



- Monsieur le Maire évoque les détails d'une dernière décision modificative, portant sur l'exercice 2022, du budget principal, concernant un manque de crédits budgétaires au chapitre 011 – Charges à caractère général. Une somme de 3 000 euros a été transférée des dépenses imprévues, en section de fonctionnement, sur ledit chapitre en insuffisance de crédits, par voie d'arrêté municipal numéroté 2023-0029. L'Assemblée prend acte de cette modification budgétaire.
- Monsieur le Maire évoque le plan « collèges 2050 » et les différentes informations qui ont été véhiculées depuis une quinzaine de jours. Le collège de Mazières-en-Gâtine fermerait en 2026. La commune de Secondigny ne présente pas un bassin de vie, pour notre commune, selon une enquête lancée auprès des parents d'élèves actuels du collège.

Karine OLIVIER intervient, au sujet du conseil d'administration du collège, qui s'est tenu le 31 janvier dernier et relate les vives inquiétudes ressenties des parents d'élèves, lors de cette réunion. Le rythme de vie scolaire et les modes de transport sont donc entièrement remis en cause.

Monsieur le Maire complète les propos de Karine OLIVIER, sur l'application du code de l'éducation. La Préfète a rappelé la procédure réglementaire. En l'état, la fermeture du collègue ne peut pas être votée au conseil départemental du 3 février. Il s'agira donc, pour l'assemblée départementale, de faire valider seulement une ligne politique souhaitée par la Présidente.

Pascal POUBLANC indique que les parents d'élèves cherchent des soutiens, notamment parmi les élus du canton de la Gâtine. Les parents d'élèves souhaitent pouvoir exprimer, devant la Présidente du Département, les inquiétudes et déceptions liées à cette possible fermeture. Une intervention va avoir lieu, demain, devant la salle départementale des délibérations, avec quelques graphismes visuels et une intervention orale.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de rédiger un courrier, à l'attention de la Présidente Départementale, pour exprimer les inquiétudes, le manque de concertation et le refus de la fermeture dudit établissement scolaire. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36.

Le Maire,
Johann BARANGER

